

Garantie de loyer

Une sécurité pour le bailleur

Le compte pour garantie de loyer de la Baloise Bank SoBa permet de déposer la garantie de loyer convenue dans le contrat de bail ou une somme qui sert de garantie en cas de détérioration de l'objet loué. Il est rémunéré et un relevé de compte est envoyé chaque année.

Idéal pour

- les sociétés de gestion immobilière
- les bailleurs

Vos avantages

- Aucun frais de gestion de compte
- Pas de limitation de retrait (l'avoir est disponible en totalité à tout moment si le bailleur l'autorise)
- Envoi de l'extrait annuel du bouclage de compte au locataire et au bailleur
- Fermeture et remboursement possibles uniquement sur accord des deux parties.

Conditions et prix

- La gestion de compte est gratuite
- 35% d'impôt anticipé sur le produit des intérêts si celui-ci est supérieur à CHF 200.–
- Des frais de clôture de CHF 40.– sont prélevés quelle que soit la durée de validité de la garantie de loyer

Renseignements complémentaires

Sauf mention particulière, les dispositions du contrat de garantie de loyer s'appliquent.

Contact

Votre conseiller à la clientèle se tient à votre entière disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. Contactez-nous:

Baloise Service Line 0848 800 806
bank@baloise.ch